

Date de dépôt : 7 octobre 2008

Rapport

de la Commission des finances chargée d'étudier la proposition de motion de M^{me} et M. Pierre Vanek et Nicole Lavanchy pour une Genève «fer de lance» du cinéma romand

Rapport de majorité de M. Eric Bertinat (page 1)

Rapport de minorité de M. Alberto Velasco (page 6)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de M. Eric Bertinat

Mesdames et
Messieurs les députés,

Sous la présidence de M. Guy Mettan et en présence de M^{me} Marianne Frischknecht, secrétaire adjointe, de M. Fabien Mangilli, secrétaire scientifique, et de M^{me} Joëlle Come, directrice du service des affaires culturelles, la Commission des finances a étudié le 16 janvier 2008 la motion 1571, déposée le 6 janvier 2004.

M^{me} Come relève que les arguments exposés dans la motion restent d'actualité, et plus particulièrement celui concernant le cinéma romand, parent pauvre du cinéma suisse. A ce sujet, les auteurs de la motion insistent sur le pôle de production cinématographique zurichois, qui joue un rôle de leader dans notre pays, et souhaitent « l'équilibrage face au poids lourd que constitue Zurich ».

Les arguments mais pas les chiffres, précise encore la directrice du service des affaires culturelles, avant de conclure que, compte tenu des discussions actuelles ainsi que du forum de la culture qui s'est tenu au mois de février 2008, **le projet de Fondation Cinéma Genève est probablement**

obsolète en tant que tel. De plus, il existe d'autres projets en route, notamment celui d'une fondation du cinéma romand qui sera dotée de plusieurs outils, dont un outil économique fort. Actuellement, l'Etat de Genève verse 1,5 million de F à l'aide à la création (1^{er} film des moins de 30 ans), Fonction cinéma, le CAC et Cinéma tout écran. Tout confondu, ces sommes représentent 619 750 F aux comptes 2006. L'Etat verse également des sommes à La Lanterne magique ainsi qu'au Fonds Regio. Quant à l'aide de la Ville de Genève, elle s'élève à 1,6 million de F.

Durant le court débat qui suivit les explications données par M^{me} Come, les commissaires de la commission des finances se sont préoccupés du projet Fondation Cinéma Genève. Ainsi que l'a relevé un commissaire des Verts, des députés étaient prêts à déposer un projet en faveur de cette fondation. Or, le DIP a indiqué qu'il le déposerait lui-même. Mais à ce jour, rien n'a encore été fait. M^{me} Come explique que des impératifs budgétaires ont empêché le Conseil d'Etat de déposer un tel projet. Toutefois, il n'est pas totalement oublié : l'idée de constituer un pôle romand plus fort vis-à-vis des Zurichois fait son chemin. Un nouveau projet pourrait être déposé avant la fin de la présente législature.

Si, du côté socialiste et Vert, on souhaiterait attendre le projet du Conseil d'Etat avant que la commission ne se détermine sur la motion 1571, les autres partis estiment qu'il ne sert à rien de conserver cette motion, **étant précisé qu'il ne s'agit pas d'un vote de défiance à l'égard du futur projet de loi du Conseil d'Etat.**

Un premier vote consistant à suspendre l'entrée en matière de la motion 1571 donne les résultats suivants :

Pour :	5 (3 S, 2 Ve)
Contre :	7 (2 R, 1 PDC, 2 L, 2 UDC)
Abstentions :	2 (1 PDC, 1 MCG)

La proposition est refusée. On passe au vote de prise en considération de la motion 1571 :

Pour :	5 (3 S, 2 Ve)
Contre :	6 (2 R, 2 L, 2 UDC)
Abstentions :	3 (2 PDC, 1 MCG)

La prise en considération de la motion 1571 est donc refusée par la majorité des commissaires qui vous propose, à votre tour, d'en faire de même.

Proposition de motion (1571)

pour une Genève «fer de lance» du cinéma romand

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant:

- qu'à l'heure de la globalisation et d'une technicité croissante, l'identité culturelle des minorités est en péril alors qu'elle joue pourtant un rôle social essentiel ;
- que l'audiovisuel est aujourd'hui pour chacun, depuis l'enfance, l'un des accès privilégiés au monde, mais que nous ne produisons chez nous que trop peu d'images de nous-mêmes et de Genève ;
- qu'en Europe, les régions prennent une part de plus en plus importante à la défense de la diversité culturelle, en s'investissant notamment dans l'audiovisuel, soucieuses de produire et de projeter leurs propres images, condition d'une véritable diversité ;
- que si, en Suisse, l'encouragement à la production cinématographique est d'abord l'affaire de la Confédération, la situation actuelle exige que les cantons et les communes soutiennent celle-ci. Cela étant particulièrement vrai pour Genève.
- que la SSR est certes consciente de sa responsabilité à l'égard de la production audiovisuelle indépendante suisse et qu'elle envisage d'augmenter ses investissements dans ce secteur, mais qu'elle conditionne cette hausse à un effort parallèle des collectivités publiques ;
- que pour les films romands les coproductions avec nos voisins français sont une aubaine pour compléter leur financement, mais qu'elles sont handicapées par le niveau trop faible des moyens dont disposent les producteurs genevois qui ne leur permet guère d'être pris en compte comme des partenaires sérieux ;
- qu'aujourd'hui un film européen d'un budget moyen coûte environ 7,5 millions de F, contre 75 millions pour une production américaine, alors qu'on ne peut que très difficilement trouver en Suisse plus de 1,5 million pour produire un film romand ;

- que des expériences faites ailleurs, comme au Danemark, pour ne citer qu'un exemple d'une politique volontariste de développement d'une production cinématographique minoritaire, nous incitent à agir dans le même sens général ;
- que la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) a pris position dans cet esprit le 12 décembre 2002, en recommandant aux autorités cantonales de soutenir le fonds Regio dans le but de renforcer et contribuer à coordonner les soutiens financiers à la production audiovisuelle en Suisse romande ;
- que le pôle de production cinématographique zurichois joue un rôle de leader en Suisse et qu'il va se voir considérablement renforcé, puisque les producteurs locaux viennent d'obtenir une contribution conjointe de la ville et du canton de Zurich de l'ordre de 9 millions par an ;
- qu'il est essentiel de contribuer à un rééquilibrage face aux poids lourds que constitue Zurich en regard duquel la Suisse romande fait figure de «parent pauvre», le déséquilibre actuel – notamment en matière de subventions fédérales – risquant de s'accroître par un «effet de levier» découlant de l'effort accru des collectivités locales zurichoises ;
- que nous avons une responsabilité particulière eu égard au fait que Genève représente aujourd'hui 50% de la production romande et constitue le pôle romand de la production Suisse. Qu'en outre les cinéastes genevois font preuve d'une grande vitalité et que nombre de talents et de succès potentiels de demain sont présents aujourd'hui dans nos murs ;
- que ce n'est pas un hasard si des institutions nationales comme le Centre Suisse du Cinéma, Pro Helvetia (section film) et l'Agence suisse du court métrage vont installer leur bureau romand à Genève en 2004 ;
- qu'outre la dimension culturelle, les retombées économiques – directes et indirectes – du développement de la branche cinématographique à Genève sont considérables, non seulement pour les entreprises locales concernées, mais aussi par une promotion de l'image de notre Ville et de notre région. Cet aspect ayant conduit au développement du projet de la Fondation Cinéma Genève pour un soutien économique à la production audiovisuelle indépendante ;
- que M^{me} Brunschwig Graf, dans le même sens, a présenté, lors de l'ouverture du festival « Cinéma tout écran » en 2001, un projet de soutien économique à la création cinématographique à Genève, en prévoyant de le doter de plus de 1 million de F ;

- qu'aujourd'hui, outre l'allocation en 2003 de 380 000 F au DIP pour le soutien des productions de jeunes cinéastes, des aides de l'Etat, au coup par coup, mais à hauteur d'un demi-million pour chacun des films concernés ont permis ces dernières années la réalisation de plusieurs films documentaires importants et que ce type d'intervention mériterait de s'inscrire dans une politique coordonnée,

invite le Conseil d'Etat

- à faire en sorte que l'apport du canton au cinéma genevois augmente pour atteindre au moins un montant global du même ordre que celui de la Ville de Genève ;
- dans ce sens, à inscrire dans son projet de budget un soutien à la production de films réparti: • sous forme de subventions par le DIP pour les films de jeunes cinéastes, • d'un soutien au Fonds Regio visé par la décision de la CIIP du 12 décembre 2002, • ainsi qu'à un fonds d'investissement destiné au soutien économique favorisant la production de films à Genève. ;
- à rendre rapport rapidement à notre Grand Conseil sur la politique qu'il entend mener en matière de soutien au cinéma.

Date de dépôt : 28 mai 2008

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M. Alberto Velasco

Mesdames et
Messieurs les députés,

Introduction :

Mesdames et Messieurs les députés, la motion qui nous est proposée invite le conseil d'Etat à engager les actions suivantes :

- à faire en sorte que l'apport du canton au cinéma genevois augmente pour atteindre au moins un montant global du même ordre que celui de la Ville de Genève ;
- dans ce sens, à inscrire dans son projet de budget un soutien à la production de films réparti: • sous forme de subventions par le DIP pour les films de jeunes cinéastes, • d'un soutien au Fonds Regio visé par la décision de la CIIP du 12 décembre 2002, • ainsi qu'à un fonds d'investissement destiné au soutien économique favorisant la production de films à Genève ;
- à rendre rapidement rapport à notre Grand Conseil sur la politique qu'il entend mener en matière de soutien au cinéma.

Le cinéma, bien qu'étant un art, est aussi une activité économique où chaque franc investi a un retour sur investissement. D'ailleurs, n'appelle-t-on pas cette activité économique industrie du cinéma? Ce retour sur investissement se traduit par des postes de travail, une renommée de la cité, une logistique et un savoir-faire capable d'attirer des tournages à Genève. A ce sujet, la motion indique :

« L'image de Genève est souvent associée aux clichés véhiculés par les informations télévisées reproduisant le quartier de la Genève internationale. Mais une image plus pénétrante de la ville et de ses habitants a été projetée dans le monde par les films des Genevois Tanner, Soutter, Goretta, et bien d'autres réalisateurs. Car Genève a joué un rôle phare dans le cinéma

helvétique des années 70, la Ville de Genève ayant été la première à instituer un fonds de soutien à la création cinématographique.

Siège de nombreuses organisations internationales, Genève est une métropole, célèbre pour sa diversité, son ouverture et sa qualité de vie. La ville et ses alentours sont uniques. Mais Genève est plus que cela : c'est également un centre culturel et une ville de médias. L'économie, la science, les congrès, les expositions, les beaux-arts, l'opéra, le théâtre, la musique, la danse, l'architecture, les médias imprimés et la télévision, les festivals de films (Cinéma tout écran, Black Movie, Média Nord-Sud), l'internationalité de la programmation des salles de cinéma, sont autant de facteurs, parmi de nombreux autres, qui contribuent à l'excellente image que la ville et le canton de Genève ont acquise dans le passé dans le monde entier. Ce qui manque, c'est une production audiovisuelle forte. »

Travaux de la commission

La commission a pu entendre M^{me} Come expliquer que le DIP considère les arguments exposés dans la motion 1571 comme étant toujours d'actualité et que les nombreux considérants, particulièrement celui relatif à « l'équilibrage face au poids lourd que constitue Zurich », restent de mise. Depuis le dépôt de cette motion, Zurich est devenu un concurrent encore plus important. Il jouit des effets de sa fondation, largement dotée et extrêmement efficace, qui participe à énormément de productions en provenance de toute la Suisse, y compris des productions genevoises qui vont vers Zurich. Zurich devient donc le pôle fort du cinéma en Suisse. Or, s'il devait y avoir un pôle fort en Suisse romande, M^{me} Come pense qu'il devrait être à Genève et être doté de moyens lourds permettant de concurrencer Zurich. M^{me} Come ajoute que, si les arguments de la motion demeurent valables, en revanche, les chiffres qui y figurent sont dépassés.

Discussion

En réponse à l'observation du président qui indique que le pôle culturel de Genève se trouve principalement au niveau de la Ville et qu'il est paradoxal que, au moment du désenchevêtrement des compétences Etat de Genève-Ville de Genève, il soit demandé à l'Etat de jouer un rôle plus fort en matière de culture, M^{me} Come répond que la Ville demeure de toute manière leader dans le domaine de la culture, notamment sur les montants qu'elle accorde au cinéma. La Ville soutient tous les projets, tandis que l'Etat de

Genève ne soutient que les projets « relèves », soit le premier film des moins de 35 ans.

M^{me} Come ne soutient pas nécessairement que le DIP donne autant que la Ville, mais elle tient tout de même à rendre attentif aux retombées financières d'un investissement en matière de cinéma.

Sur les moyens financiers que l'Etat de Genève attribue au cinéma, M^{me} Come répond que l'Etat de Genève verse 1,5 million de F au cinéma. Cet argent est versé à l'aide à la création (1^{er} film des moins de 30 ans), Fonction cinéma, le CAC, et Cinéma tout écran. Tout confondu, cela représente 619 750 F au total aux comptes 2006. L'Etat verse également des sommes à la Lanterne magique ainsi qu'au Fonds Regio. Elle indique également que l'aide de la Ville au cinéma s'élève à 1,6 million de F.

A la question d'un commissaire qui s'interroge sur le projet de Fondation Cinéma Genève, tout en rappelant que des députés étaient prêts à déposer un projet en faveur de cette Fondation, alors même que le DIP avait indiqué qu'il déposerait lui-même un projet pour une fondation de ce type, ce qu'il n'a toujours pas fait, M^{me} Come explique qu'au moment de l'arbitrage budgétaire, ce projet a été sorti. Toutefois, au vu des discussions, il devrait émerger dans le but de constituer un pôle romand plus fort vis-à-vis de Zurich. Ce projet sera peut-être déposé avant le terme de la législature.

Des commissaires (Ve, S) constatent que deux invites sont déjà réalisées, et suggèrent d'attendre le projet du Conseil d'Etat avant que la commission ne se détermine sur la motion, car le refus de prise en considération pourrait être un signal mal interprété par le Conseil d'Etat. Or cela serait dommageable, compte tenu du fait qu'à priori personne ne s'oppose au projet que le Conseil d'Etat pourrait présenter d'ici environ deux ans.

Un commissaire (L) réplique qu'il ne veut pas garder cette motion devant la commission durant deux ans. En revanche, il n'est pas opposé à ce que le Conseil d'Etat présente ses intentions en matière de cinéma. Les arguments qu'il présente pour refuser cette proposition sont on ne peut plus fallacieux. En effet, il estime que cet exercice tourne à l'absurde car il aurait pour effet de voter une motion avec un nombre important de considérants et une seule invite! En outre, cela consisterait à faire perdre le sens de cette motion qui demandait, par sa première et deuxième invite, plus de moyens financiers. En les supprimant, la motion serait réduite à la demande d'un rapport écrit. Pour sa part, il pense que c'est tout ou rien.

Les commissaires (Ve et S), bien qu'étant d'accord avec cette proposition maximaliste, à l'heure du vote d'entrée en matière, n'ont pu rallier à leur vote le sournois commissaire (L). Les autres groupes ont suivi la voix de leur

maître, soit la droite, toutes composantes comprises, et voté le refus d'entrer en matière. Ce n'est pas la motion qui est rejetée, mais ses auteurs : l'AdG. C'est ce que l'on appelle un vote d'animosité.

Conclusion

Cette motion est donc extrêmement bien documentée et bien écrite et a le mérite de poser une question qui concerne un souci partagé par tous. Par ailleurs, elle pose la question de la mise en place d'un fonds d'investissement destiné au soutien économique favorisant la production de films à Genève. C'est aussi un projet d'aide au tissu économique.

Le rapporteur de minorité estime que cela mérite que le Conseil d'Etat s'intéresse à cette question. Par conséquent, il propose le renvoi de cette motion au Conseil d'Etat.

Décision de la CIIP

Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin <http://www.ciip.ch>

Extrait du procès-verbal de la séance CIIP du 12 décembre 2002

10. Fonds Regio Film : proposition de recommandation de la CDAC

Décision :

La Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin,

– vu la proposition de sa conférence des délégués aux affaires culturelles du 18 septembre 2002,

– considérant le caractère intercantonal du Fonds « Regio Film »,

– considérant que les objectifs, les structures et les modalités de fonctionnement du Fonds sont de nature à renforcer et à coordonner les soutiens financiers à la production audiovisuelle en Suisse romande,

Arrête :

Article premier La Conférence recommande à ses membres ou aux autorités cantonales habilitées, d'accorder à la Fondation « Regio Film » un soutien financier durant une période de trois ans, de 2003 à 2005 ;

Art. 2 La Conférence invite les autorités communales à accueillir les sollicitations de la Fondation « Regio Film » avec attention et bienveillance ;

Art. 3 Elle charge sa conférence des délégués aux affaires culturelles à procéder à une évaluation de la situation au terme des trois années du subventionnement.

Art. 4 La présente est communiquée :

- à la Fondation « Regio Film » ;
- à la CDAC.

LE TEMPS Vendredi 31 octobre 2003

Zurich s'engage pour son cinéma

FINANCEMENT. La ville et le canton s'unissent pour créer une Fondation zurichoise du film.

Catherine Cossy, Zurich

Bonne nouvelle pour la branche du cinéma à Zurich. Une étape importante vient d'être franchie en vue de la création d'une Fondation zurichoise du film généreusement dotée. En période d'économies budgétaires, le canton et la ville de Zurich osent le pari et lancent la procédure devant leurs parlements respectifs. L'ambitieux projet prévoit de mettre à disposition 8,8 millions de francs chaque année pour l'encouragement du cinéma zurichois, une somme respectable comparée aux quelque 22 millions que la Confédération réserve à cette même tâche, au niveau national.

Le canton est prêt à verser 20 millions de francs comme capital de départ de la fondation, prélevés sur le fonds cantonal de la loterie. La décision, qui relève de la compétence du Grand Conseil, n'est pas soumise au référendum. Pour le roulement annuel, le canton garantit 1,5 million de subventions, ainsi que 3 millions au titre de péréquation. La ville de Zurich s'engage à verser 3 millions par année. La partie ne sera pas facile à gagner: cette augmentation substantielle de son crédit actuel de 750 000 francs doit passer le cap du parlement, et surtout d'une votation populaire, prévue en mai prochain.

Le conseiller d'Etat Markus Notter et le maire de Zurich, Elmar Ledergerber, se sont toutefois montrés confiants jeudi devant les médias: ils pensent convaincre le public du bien-fondé de cette «amélioration éclatante». Le canton et la ville, qui ont uni leurs efforts depuis 1987 pour le soutien au film zurichois, ont en effet distribué l'année dernière quelque 2,25 millions de francs. Les nouveaux moyens doivent permettre de tenir mieux compte de l'importance de Zurich sur la scène du film en Suisse. Et ouvrir la voie à des coproductions avec l'étranger, qui sont quasiment exclues pour le moment.

Le Fonds REGIO Films

Fonds de soutien à la production audiovisuelle indépendante romande

La création d'un fonds romand de soutien à la production indépendante a été proposée en 1998 par Cinéma Tout Ecran et Fonction Cinéma lors d'un colloque du festival. Le Fonds REGIO Films a été conçu en étroite collaboration par deux associations professionnelles : L'ARC-Association romande du Cinéma et Fonction Cinéma à Genève. Actif depuis le 1^{er} janvier 2000, le Fonds REGIO Films soufflera bientôt ses cinq bougies. Cela n'aurait pas été possible sans l'engagement de la Loterie romande. Avec les apports complémentaires de villes et de cantons romands, de la SSA (Société suisse des auteurs), de la Fondation culturelle de Suissimage et de la Télévision suisse romande, le Fonds REGIO Films aura contribué, en quatre ans, au financement en Suisse romande de plus de 300 productions indépendantes pour une somme totale de 4,5 millions de francs environ.

Le Fonds REGIO Films a pour objectif principal de soutenir davantage et plus efficacement la production audiovisuelle en région, en distinguant clairement :

Les projets à petits budgets

Il s'agit le plus souvent de premières œuvres ou de petits formats (généralement de moins d'une heure) qui doivent pouvoir trouver en région l'impulsion nécessaire à leur initiation et à leur valorisation auprès des organismes de financement nationaux.

Les projets à grands budgets

Ce sont des productions dont la concrétisation dépend essentiellement des organismes de financement nationaux en raison de l'importance des budgets. Leurs producteurs et leurs réalisateurs doivent aussi pouvoir compter sur un appui substantiel de leur région.

Le Fonds REGIO Films bonifie les soutiens obtenus à l'échelon local et à l'échelon national, selon une procédure simple, rapide et ouverte à tous (son coût de gestion représente cinq pour cent seulement de ses ressources). Il consolide les financements déjà acquis à travers trois guichets.

Le premier guichet, pour les grands projets

Il accorde des bonifications complémentaires aux financements nationaux obtenus dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel, auprès de l'Office fédéral de la culture et de la télévision publique (SSR).

Le deuxième guichet, pour les petits projets

Il accorde des bonifications complémentaires aux financements locaux ou nationaux obtenus. Les ressources locales sont désormais dédiées prioritairement aux petits projets.

Les deux premiers guichets étaient dotés d'une somme totale de 1,4 million de francs pour l'année 2003.

Le troisième guichet, pour les projets télévisuels hors Pacte de l'audiovisuel

Destiné aux productions indépendantes qui ne font pas l'objet d'un contrat de coproduction dans le cadre du Pacte de l'audiovisuel, il finance une bonification complémentaire aux achats et préachats de la Télévision suisse romande. Il dispose de 300 000 francs par année.

La première étape du développement du Fonds REGIO Films a permis de réunir les participations – encore modestes – de quelques villes et cantons de Suisse romande : ville et canton de Genève, Fondation vaudoise pour le cinéma, cantons du Valais et de Fribourg. Fin 2002, la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin) a décidé de recommander aux cantons latins d'accorder un soutien financier au Fonds Regio. Une deuxième étape est maintenant ouverte, déterminante pour l'avenir du Fonds. Elle demande une prise en charge plus conséquente du Fonds REGIO Films par l'ensemble des cantons de Suisse romande. Pour assurer la continuité de soutiens régionaux significatifs, et pour conserver une répartition équitable entre les petits et les grands projets, il est

indispensable que les autorités locales et cantonales s'engagent à investir davantage dans le Fonds REGIO Films. Les contacts en cours nous permettent raisonnablement de croire au prochain succès de cette deuxième étape.

Genève, novembre 2003

Fonds REGIO Films

Jean-Michel Cruchet

Tél. 022 800 20 24

Fax 022 800 20 20

jmcruchet@RegioFilms.ch

Données chiffrées sur le cinéma genevois

Voici la liste des films de fiction de long-métrage tournés par des cinéastes genevois en 2003. Pour chaque film, nous avons indiqué son coût, la participation de Genève et celle de Regio à son financement, et le montant des dépenses à Genève.

« Agathe » d'Anne Deleuze, Caravan Production SA, 2003

coût : 2,3 millions (dont 1 million d'apports étrangers);
apport de Genève : sans ;
apport de Regio : 67 500 F ;
dépenses à Genève : 1,6 million.

« Au large » de François-Christophe Marzal, Light Night Production SA, 2003

coût : 2,1 millions (dont 430 000 F d'apports étrangers);
apport de Genève : 100 000 F (Ville);
apport de Regio : 67 500 F ;
dépenses à Genève : 1,3 million.

« Love express » d'Elena Hazanov, Navarro Films SA, 2003

coût : 1,4 million ;
apport de Genève : 200 000 F (Ville);
apport de Regio : 67 500 F ;
dépenses à Genève 800 000 F.

« Paul s'en va » d'Alain Tanner , Filmographe SA, 2003

coût : 1,3 million ;
apport de Genève : 300 000 F (Ville et Canton);
apport de Regio : 67 500 F ;
dépenses à Genève : 600 000 F.

« Absolut » de Romed Wyder, Blow-up film production SA, 2003

coût : 1,3 million ;
apport de Genève : 150 000 F (Ville);
apport de Regio : 67 500 F ;
dépenses à Genève : 950 000 F.

« A la recherche de Body Art » de Pierre Maillard, Zoo Films Sàrl, 2003

coût : 280 000 F ;

apport de Genève : 50 000 F (Ville);

apport de Regio : 67 500 F ;

dépenses à Genève 230 000 F.

Récapitulatif pour ces six films :

Coût : 8 680 000 F ;

Apport genevois + Regio : 1 146 000 F, soit 16% ;

Dépenses à Genève : 5 480 000 F, soit 7,4 fois l'apport de Genève + Regio ;

Dépenses à Genève : en moyenne 65% du coût des films.

Il est à noter qu'en règle générale les salaires représentent la moitié des budgets.

Un fonds de soutien économique au cinéma genevois

L'association Fonction : Cinéma, représentante des intérêts de la branche cinématographique à Genève, a développé le projet *Fondation Cinéma : Genève*, fonds d'investissement pour un soutien économique à la production audiovisuelle indépendante.

Ce nouvel outil doit inciter des producteurs suisses et étrangers à venir tourner tout ou partie de leurs films à Genève, grâce à un apport financier incitatif. Les bénéficiaires devront dépenser sur le territoire genevois au moins le double du montant octroyé par la Fondation.

Le projet repose sur le fait qu'un tournage de film représente un événement important dans l'espace où il se déroule. En effet, il provoque des retombées financières aussi bien pour les entreprises du secteur cinématographique, que pour l'emploi et l'économie en général. Par ailleurs, la réalisation d'un film dans une région lui est bénéfique en terme d'image. Pour Genève, le cinéma peut contribuer à la promotion de notre canton grâce à sa diffusion à l'étranger comme en Suisse.

Des outils de ce type existent dans plusieurs régions d'Europe mais pas encore en Suisse. Genève a donc l'occasion de jouer un rôle de pionnier dans une démarche valorisante.

L'écart entre les moyens dont disposent nos cinéastes pour produire des films et ceux du cinéma européen n'a cessé de se creuser ces dernières années. Le financement maximum disponible en Suisse pour un film correspond au cinquième du coût d'un film européen de budget moyen. Nous devons augmenter les moyens disponibles en Suisse pour le cinéma, tout en favorisant des partenariats avec l'étranger. Ce nouvel outil répond à ces deux objectifs. La venue à Genève de productions étrangères peut favoriser considérablement les partenariats nécessaires à nos productions locales.

Contexte

- Au niveau local, l'Etat et la Ville de Genève ont été des précurseurs par leurs aides à la production créées à la fin des années 80. Ces engagements restent toutefois insuffisants pour

permettre le maintien d'un tissu professionnel et créatif capable de produire des films qui trouvent leur place dans les salles de cinéma.

- Sur le plan régional, la création en 1999 du Fonds Regio représente un véritable progrès pour la Suisse romande. Il répond partiellement aux besoins et mérite d'être renforcé.
- Sur le plan national, l'Office fédéral de la culture n'a pas développé son soutien au cinéma conformément à ses ambitions et aux attentes des professionnels.
- Ces aides pour la production cinématographique en Suisse sont basées sur des critères exclusivement artistiques. Nous proposons la création d'un fonds d'investissement développé sur des critères économiques.
- En Europe, la France, le Royaume Uni, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne ont adopté des mécanismes d'aide à la production cinématographique liés à la localisation des tournages sur leur sol. Ces fonds d'incitation se basent avant tout sur des critères de dépenses en région. Ils s'adressent aux productions nationales et étrangères, à l'instar de la *Fondation Cinéma : Genève*.
- La France a pratiquement doublé ses investissements entre 1997 et 2000 pour le financement de films en région, tant la plus-value au niveau de l'économie régionale (emplois, services, etc.) et le gain de notoriété des régions concernées (tourisme) ont été importants. Certaines régions estiment que les dépenses locales ont parfois décuplé les investissements consentis par les autorités.

L'attractivité de Genève

Pour convaincre une production de choisir son site, Genève bénéficie de nombreux atouts : une infrastructure globale très développée, des lieux de tournage attractifs, un réseau de professionnels et des conditions cadres favorables. Les avantages découlant de l'équipement sont bien connus: aéroport, autoroutes, parc hôtelier, etc. Les conditions « cadres », quant à elles, sont réellement

attirantes pour un pays comme la France. En effet, bien que nos salaires soient à peu près équivalents à ceux pratiqués dans ce pays, le coût des charges sociales est, lui, très avantageux.

Il existe d'autres arguments qui plaident en faveur de Genève : l'infrastructure cinématographique, le réseau des professionnels œuvrant sur son territoire, ainsi que la forte présence d'une télévision de service public sur son sol. Ceci explique notamment le nombre d'entreprises qui sont ici en relation avec le monde audiovisuel.

La création récente d'un bureau d'accueil pour les productions étrangères (Film Location Switzerland) sera un atout supplémentaire, puisque certains services (repérages, mise en réseau des professionnels, accompagnement dans les démarches administratives, etc.) sont aujourd'hui offerts gracieusement à l'instar des « commissions du film » qui opèrent dans la majorité des régions européennes. Cet outil efficace sera appelé à travailler en réseau avec la Fondation.

Les retombées pour Genève

La venue à Genève de tournages de films aura des effets bénéfiques au niveau de l'essor de la branche, de l'impact sur l'économie et du gain d'image.

- a) Grâce à l'activité de la Fondation, l'ensemble des entreprises de l'audiovisuel – des PME – pourra se développer, créer des emplois et rester dans la course du développement du secteur audiovisuel (augmentation des chaînes câblées, nouvelles technologies, etc.).
- b) Les nombreux intermittents (comédiens, techniciens) pourront mieux vivre de leur métier et augmenter leur savoir-faire par un nombre accru d'expériences de qualité, les contacts avec des réalisateurs et des producteurs étrangers permettant d'étendre leurs occasions de travailler.
- c) Les actions de la Fondation devraient avoir des effets positifs sur l'ensemble de l'économie locale, notamment dans les secteurs de l'hôtellerie, de la restauration, des transports, et, d'une manière générale, pour les services et commerces liés au tourisme.

- d) La Fondation contribuera au désenclavement de notre canton qui souffre d'être à l'écart de l'Union Européenne. Du fait de cette position, Genève comme la Suisse est privée des importants fonds européens pour l'audiovisuel qui sont destinés à soutenir la création et, par là même, l'identité culturelle européenne. En attirant des tournages européens, Genève verra une partie de ces subsides revenir dans son économie.
- e) Le rayonnement et l'image de Genève sont aujourd'hui mondialement connus essentiellement grâce aux organisations internationales et aux banques. Les films tournés à Genève et exploités en salle et à la télévision à l'étranger pourront apporter une autre image de notre canton.

Danemark : une aide exemplaire au cinéma

Souvent, les commentateurs du cinéma suisse font preuve de pessimisme. Et pourtant la situation critique dans laquelle il se trouve n'est pas fatale, comme le montre l'essor du cinéma au Danemark ces dix dernières années.

1995, l'année du centenaire du septième art, était une année noire pour l'industrie cinématographique danoise. Dans ce petit pays de 5,3 millions d'habitants, le nombre d'entrées avait chuté à 8,8 millions, la proportion des fictions danoises, autrefois fortement représentées, n'était plus que de 9%, alors que la proportion des films provenant des Etats-Unis avait grimpé à 80%.

En 1997, une nouvelle loi sur le cinéma a été adoptée au Danemark, à la suite de laquelle l'institut cinématographique danois, l'autorité cinématographique nationale et le musée cinématographique danois ont été regroupés dans l'Institut cinématographique danois (DFI), une structure dont le budget a été considérablement augmenté. Pour l'an 2001, le ministère de la culture a alloué un montant de 71,5 millions de CHF ventilé comme suit : 21,5 millions de CHF pour les coûts d'exploitation (notamment du musée cinématographique), 30 millions de CHF pour le développement et la production de films pour grand écran et 4 millions de CHF pour l'encouragement à la distribution (sans développement du nombre de salles ni distribution mondiale).

L'année passée, les salles danoises ont enregistré 10,7 millions d'entrées pour 192 nouvelles fictions dont 20% pour les 17 films danois, 72% pour les 108 titres des Etats-Unis et 6% pour les 48 fictions des pays de l'UE. Il va de soi que les chiffres varient considérablement d'une année à l'autre en fonction du succès que connaissent certains films tels que *Titanic* en 1998. Mais dans l'ensemble, les chiffres montrent que la production cinématographique danoise a retrouvé une base solide et qu'elle n'est pas dépendante uniquement des idées d'un cercle restreint d'auteurs et de producteurs, tels Lars von Trier, et de la maison de production Zentropa.

1995 a également été l'année de la naissance du « Manifeste Dogma 95 », ébauché par Lars von Trier et trois autres réalisateurs danois.

Ce manifeste invitait à une manière nouvelle de tourner des films, qui correspondait à la pénurie financière de l'époque. Cela provoqua un tollé médiatique international et sembla révolutionner le cinéma. Suite à la présentation à Cannes en 1997 du premier film de la mouvance Dogma, « Festen » de Thomas Vinterberg, et de son succès énorme pour un film européen, les œuvres Dogma danoises suivantes furent les films les plus recherchés sur les marchés européens. « Dogma » eut des adeptes dans d'autres pays, mais avec un succès moins fulgurant. En 1999, Lars von Trier lui-même a entamé un grand projet avec des vedettes internationales qui lui a valu la Palme d'Or de Cannes l'année passée (« Dancer in the Dark »).

Ainsi, au Danemark, les milieux politiques ont réagi à temps à la situation alarmante de la branche du cinéma en assurant à long terme le financement des nouvelles idées des cinéastes. Grâce à cette politique judicieuse, les films danois occupent aujourd'hui une place prestigieuse en Europe grâce à leur qualité et à leur succès. Ce bilan encourageant nous semble bien apte à inspirer le monde politique genevois et suisse.